

Communiqué aux médias du 13 novembre 2014 concernant l'examen de la Stratégie énergétique 2050 au Conseil national

Les cantons ne sont pas satisfaits du projet remanié de stratégie énergétique

Les cantons ne sont pas entièrement convaincus par le projet de loi sur l'énergie approuvé par la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie (CEATE-N) et par la modification des autres actes législatifs qu'il entraîne. Ils souhaitent une adaptation des points principaux et la renonciation à une centralisation rampante, contraire aux dispositions constitutionnelles.

Les cantons sont déçus du projet de la CEATE-N sur la Stratégie énergétique 2050. Ils constatent néanmoins qu'ils ont été entendus sur certains points soulignés lors des auditions. L'adaptation du Programme Bâtiments assortie de l'introduction d'une contribution de base de 30% est comprise comme un premier pas dans la bonne direction. Les cantons se félicitent qu'il ne soit pas exigé des fournisseurs d'électricité qu'ils demandent aux clients d'économiser jusqu'à 2 % de courant par an. Ils appuient le seuil de soutien plus élevé en faveur des petites centrales hydroélectriques et le recours à la grande hydraulique pour promouvoir les énergies renouvelables.

Trop de contraintes sont nuisibles

Même corrigé, le changement de système du Programme Bâtiments pose problème. Les cantons doutent de la possibilité de mettre en œuvre le nouveau modèle. La commission du National veut imposer aux cantons des contraintes qui vont au-delà des principes formulés et qui servent en premier lieu à préserver les intérêts sectoriels (par ex. des optimisations obligatoires à la technique du bâtiment). Elle entend par ailleurs renforcer l'influence de la Confédération sur la législation énergétique cantonale. Les réglementations envisagées, douteuses d'un point de vue constitutionnel, sont rejetées par les cantons. Ceux-ci désapprouvent aussi les incitations fiscales proposées par CEATE-N, qui sont assimilables à un double financement et qui privent les cantons de recettes fiscales. Les cantons maintiennent en outre la limite proposée en faveur des énergies renouvelables (supplément maximal sur les coûts de transport de 1,5 centime/kWh, contre 2,3 centimes/kWh pour CEATE-N et le Conseil fédéral). La centralisation

recherchée par les mesures d'aménagement du territoire dans le domaine énergétique est rejetée.

Les cantons travaillent déjà à la mise en œuvre de la stratégie énergétique

Les cantons attendent du Conseil national qu'il prête une oreille plus attentive à leurs demandes, qu'il renonce à renforcer son influence sur les cantons et qu'il laisse tomber les centralisations. Ils demandent une répartition des tâches énergétiques respectueuse des dispositions constitutionnelles (art. 89 al. 4 Cst.) Les cantons les prennent au sérieux et veillent déjà à mettre en œuvre la stratégie énergétique 2050. Ils approuveront en janvier 2015 le nouveau Modèle de prescriptions énergétiques des cantons (MoPEC). Enfin, la révision du Modèle d'encouragement harmonisé des cantons devrait être bouclée à l'été 2015.

Informations

Beat Vonlanthen, président du Conseil d'État, président EnDK:

026 305 24 15, 076 434 42 04

Lorenz Bösch, secrétaire général a.i. EnDK:

079 426 54 19

Impact des mesures de politique énergétique des cantons dans le domaine du bâtiment

En collaboration avec la Confédération, grâce aux directives de construction et aux subventions, la politique énergétique des cantons contribue à une consommation d'énergie plus efficace et à une diminution des émissions de CO₂. Entre 2000 et 2012, la population résidente moyenne a augmenté de 10,5 %. La surface de référence énergétique dans les bâtiments d'habitation a même augmenté de 16,6% sur la même période. La consommation en énergie des ménages, corrigée selon les variations saisonnières, a diminué dans le même temps d'environ 3 PJ, ce qui constitue une stabilisation. En 2000, les ménages privés ont consommé environ 9217 kWh par habitant, tandis que ce chiffre s'est élevé à environ 8725 kWh en 2012 (-5,3%). Sur cette période, les besoins en énergie supplémentaires de la population croissante sont compensés par des mesures politiques et techniques. La diminution de la consommation de combustibles fossiles (-14,1 PJ) a été compensée de moitié par les énergies renouvelables (bois, chaleur de l'environnement, chaleur solaire, biocombustibles) et pour moitié par courant électrique.

(Source : évaluation ex post de la consommation énergétique suisse entre 2000 et 2012, OFEN 2013)

1 PJ = Petajoul = 278 GWh = 278 000 000 kWh

EnDK : le centre de compétences en énergie des cantons

L'EnDK constitue le centre de compétences en énergie commun des cantons. Elle favorise et coordonne la collaboration des cantons en ce qui concerne les questions énergétiques, et représente les intérêts communs des cantons. Traitant des questions techniques, la Conférence des services de l'énergie (EnFK) est rattachée à l'EnDK.

L'EnDK souhaite diminuer les besoins en énergie des bâtiments, en particulier dans les bâtiments existants, couvrir les besoins restants grâce aux rejets de chaleur et poursuivre une politique énergétique fédéraliste bénéficiant d'une acceptation élevée. La conférence est présidée par le conseiller d'État Beat Vonlanthen, directeur de l'économie du canton de Fribourg.